

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du 23 février 2012**

**DCM N° 12-02-05**

**Objet : Programme d'Investissement 2012 dans les équipements sportifs.**

**Rapporteur : M. BELHADDAD, Adjoint au Maire**

La Ville de Metz se doit d'entretenir son patrimoine sportif afin d'offrir aux utilisateurs scolaires et associatifs des équipements de qualité.

Ainsi, au travers du programme d'investissement 2012 consacré aux équipements sportifs, des crédits spécifiques sont inscrits pour l'entretien des équipements couverts et de plein air, pour le renouvellement des matériels sportifs et leur mise en sécurité.

Par ailleurs, et dans la continuité des actions déjà engagées par la Ville de Metz pour la mise en accessibilité du patrimoine bâti existant, des travaux seront menés sur un certain nombre de gymnases.

Un crédit de 1 550 300 € est inscrit au programme d'investissement pour la réalisation des travaux suivants :

**I) TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMELIORATION DES INSTALLATIONS  
SPORTIVES COUVERTES ET TRAVAUX D'ACCESSIBILITE P.M.R. : 621 700 €**

- <u>Tranche annuelle d'entretien :</u>	100 000 €
- <u>Travaux complémentaires au marché de performance énergétique « gymnases » :</u>	269 000 €
* Cosec Arsenal : 115 000 € (dont 53 000 € PMR)	
* Cosec Patrotte : 154 000 € (dont 64 000 € PMR)	
- <u>Travaux d'accessibilité PMR dans différents équipements sportifs :</u>	212 000 €
- <u>GOLF :</u> Travaux de mise en conformité de la cuisine	40 700 €

## **II) TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMELIORATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE PLEIN AIR ET TRAVAUX D'ACCESSIBILITE PMR : 404 000 €**

- <u>Tranche annuelle d'entretien</u> :	150 000 €
- <u>GOLF</u> :	150 000 €
Travaux de drainage	
- <u>Stade de l'UL Plantières</u> :	19 000 €
Travaux de ravalement des façades des bâtiments « vestiaires »	
- <u>APM Football</u> :	20 000 €
Travaux d'accessibilité PMR	
- <u>Tranche annuelle d'entretien des mâts d'éclairage des terrains de football</u>	25 000 €
- <u>Stade Baron Dufour</u> :	40 000 €
Travaux complémentaires sur bâtiments vestiaires	

## **III) ENTRETIEN ET AMELIORATION DES PISCINES : 475 000 €**

- <u>Tranche annuelle d'entretien</u> :	75 000 €
- <u>Travaux complémentaires au marché de performance énergétique « Piscines » :</u>	400 000 €
* Mise en place d'un mur mobile à la piscine Lothaire : 265 000 €	
* Mise en place d'un contrôle d'accès sur les 4 piscines : 135 000 €	

## **IV) RENOUVELLEMENT DE MATERIEL SPORTIF ET TECHNIQUE : 49 600 €**

- <u>Tranche annuelle divers gymnases</u> :	25 000 €
- <u>Mise en sécurité des agrès</u> :	15 000 €
- <u>Mise à jour technologique de chrono scores basket</u> :	9 600 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver ce programme de travaux et d'investissements à financer au moyen des crédits inscrits au Programme d'Investissement 2012,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant à la présente délibération.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les commissions compétentes entendues,

**VU** l'inscription au programme d'investissement de la somme de 1 550 300 € destinée à la réalisation de travaux dans les équipements sportifs couverts et de plein air,

**VU** le Code des Marchés Publics,

**VU** la délibération du Conseil municipal de la Ville de Metz en date du 30 avril 2009 portant délégations consenties par le Conseil municipal à Monsieur le Maire au sens de l'article L. 2122-22 du CGCT,

## **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

### **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** la réalisation des opérations détaillées ci-dessus pour un montant total de 1 550 300 €
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de préparer et d'engager les consultations pour la passation des marchés selon la procédure appropriée conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce contractuelle se rapportant à cette opération et notamment les marchés s'y rapportant ainsi que les avenants éventuels dans la limite des crédits votés au budget des exercices concernés et dans les conditions prévues à l'article 20 du Code des Marchés Publics, à exécuter les marchés et à procéder au paiement des sommes correspondantes,
- **DE SOLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué :

Belkhir BELHADDAD

Service à l'origine de la DCM : service « Equipements Sportifs »

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 1.1

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 48

Absents : 7

Dont excusés : 7

**Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**